

Prêts aux collectivités : la bombe Dexia

Une récente décision de justice en faveur du conseil général de Seine-Saint-Denis crée un risque à 20 milliards d'euros, dont la moitié pour l'État. PAGE 20



Prêts bancaires : la bombe à 20 milliards d'euros que Bercy tente de désamorcer

La décision d'un tribunal sur les crédits aux collectivités locales crée une insécurité juridique qui inquiète la Place. Champ de mines politique en vue.

ISABELLE CHAPERON @iChap_

FINANCE Être actionnaire d'une banque, cela a rarement porté chance à l'État français. Cet adage est en passe de se vérifier à nouveau et à grande échelle. Alors que les pouvoirs publics viennent à peine de nationaliser les actifs français de Dexia, à travers une nouvelle banque baptisée Société de financement local (Sfil), ils se retrouvent sous la menace d'une perte pouvant atteindre 10 milliards d'euros que personne n'avait prévue. Comment est-ce arrivé ?

Explication.

Dexia, on le sait, est assignée en justice par des collectivités locales qui lui reprochent de leur avoir consenti des prêts toxiques. La

« Début mars, les banques françaises ont été convoquées dans le plus grand secret à Bercy »

Sfil, qui a hérité d'une grande partie de ces encours sensibles,

avait anticipé une perte potentielle à quelque 2 milliards d'euros. Désormais, le problème se révèle beaucoup plus large. Il concerne en théorie tous les crédits aux collectivités locales – même ceux les plus bénins – et toutes les banques qui ont accordé des prêts à ces acteurs, voire à tous les clients, estimant même certaines Cassandre. Bref, une insécurité juridique d'une ampleur jamais vue en France. La faute à un jugement du TGI de Nanterre, rendu début fé-

vrier, qui a pris la Place à contre-pied (*voir ci-dessous*).

Début mars, selon nos sources, les banques françaises ont été convoquées dans le plus grand secret à Bercy. Lors de cette réunion, les représentants des Dexia, BPCE, Société générale et consorts ont été interrogés sur leur évaluation du risque porté par chacun d'eux. Ce tour de table a mis à jour une perte potentielle maximale de 20 milliards d'euros pour la Place, dont la moitié serait pour l'État, à travers ses 85 % de la Sfil et 44 % de Dexia.

Le cas Bartolone

Bref, une bombe équivalente à 1 % du PIB. Certes, il s'agit à ce stade d'un chiffrage « à la louche » - plusieurs scénarios étant possibles, selon les encours de prêts considérés en risque. Certes, il s'agit d'une décision en première instance qui devra être confirmée par la cour d'appel. Mais la menace est réelle. L'affaire, en tout cas, est prise très au sérieux. Bercy planche ainsi sur un texte de loi qui permettrait de

couper court aux recours visant à s'engouffrer dans la brèche juridique ouverte par le TGI de Nanterre. Une portée rétroactive pourrait se justifier auprès du Conseil constitutionnel, en arguant du risque systémique.

Après avoir envisagé la fenêtre de tir de la loi bancaire, le ministère des Finances réfléchit à glisser un article dans la future loi Hamon sur la consommation. Mais Bercy a peur de se retrouver face à un champ de mines politique. À moins d'un an des municipales, pas facile d'aller soumettre au Parlement un texte destiné à protéger les banques, contre les intérêts immédiats de certains députés et sénateurs.

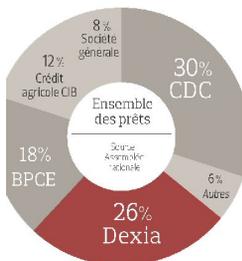
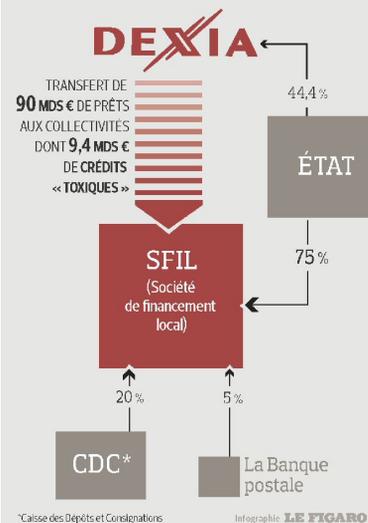
D'autant que, comble de l'ironie, le fameux jugement du TGI de Nanterre a été rendu à la suite d'une plainte déposée par le conseil général de Seine-Saint-Denis, présidé à l'époque par un certain Claude Bartolone, devenu depuis son intronisation au perchoir le quatrième personnage de l'État. Une ascension rapide, pour

l'ancien lieutenant de Laurent Fabius, qui n'est pas sans lien avec son combat virulent contre les banques.

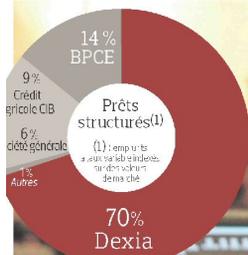
« *Les collectivités et acteurs publics, qui ont hérité de ces risques, n'accepteront en aucun cas de régler sans réagir une facture dont la responsabilité principale est liée aux stratégies conduites entre 2000 et 2008 par les institutions financières concernées, et plus particulièrement par Dexia* », tempête l'association d'élus « acteurs publics contre les emprunts toxiques », créée par le président de l'Assemblée nationale et désormais présidée par Maurice Vincent, le maire de Saint-Étienne.

« *Maintenant, l'État doit choisir son camp : celui des banques, ou celui des collectivités locales !* » a harangué jeudi Stéphane Troussel, le président du département du 93, après la décision de Dexia de faire appel contre le jugement prononcé par le TGI de Nanterre. Le bras de fer politique est déjà engagé. ■

L'État assume l'héritage de Dexia

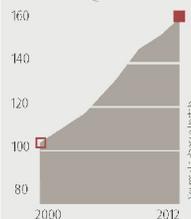


Le marché des prêts au secteur local



Le conseil général de Seine-Saint-Denis, présidé à l'époque par Claude Bartolone, avait déposé à partir de 2011 une plainte contre Dexia devant le TGI de Nanterre.

GRAPHIQUE



ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES en milliards €



Maintenant, l'État doit choisir son camp : celui des banques ou celui des collectivités locales !

STÉPHANE TROUSSEL
PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE SEINE-SAINT-DENIS

M. AWARD/ P3 PRESS/VA/FFP